

# Élaboration du **Plan**



## **Local** d'**U**rbanisme intercommunal de l'île de Ré

**Partie 3** : Les projets de l'État et des collectivités territoriales

## **Porter à connaissance de l'État**

Juillet 2016







# **Les projets de l'État et des collectivités territoriales**



## Table des matières

Les projets de l'État et des collectivités territoriales.....	3
1 - Domaine routier.....	6
L'aménagement de la pointe du phare des baleines.....	6
Le réseau routier départemental.....	8
2 - Domaine maritime.....	11
Le Parc Naturel Marin.....	11
Le Programme d'Action de Prévention des inondations (PAPI).....	13

# 1 - *Domaine routier*

## L'aménagement de la pointe du phare des baleines

Le DEPARTEMENT porte, sur la commune de SAINT CLEMENT DES BALEINES, un projet d'aire naturelle de stationnement et d'aménagements connexes à la pointe du phare des baleines.

L'opération consiste en la requalification paysagère et fonctionnelle du phare des baleines et à l'aménagement d'une aire de stationnement pour organiser et sécuriser l'accueil du public.

Le phare et la pointe des baleines constituent un site à grande valeur historique et paysagère. A ce titre, le lieu est devenu un site touristique majeur. Le phare (intra-muros) accueille environ et en moyenne 160 000 visiteurs par an ; le site de la pointe du phare atteindrait le million de visiteurs par an (estimation).

L'augmentation de la fréquentation a contribué à la dégradation progressive de l'ensemble de la pointe tant du point de vue architectural que des points de vue écologique, du confort et de la sécurité des espaces publics.

Le projet consiste en l'aménagement d'une partie de la pointe des baleines, sur une surface d'environ 7ha, et comprenant :

- l'aménagement d'une aire naturelle de stationnement de 308 places
- la redéfinition de 2 zones de stationnements existantes de 22 et 27 places
- la création d'un giratoire à l'entrée de l'aire de stationnement principales
- la requalification de l'accès au phare et aux commerces en espace semi-piéton
- la plantation des espaces naturels à l'entrée de la zone bâtie du phare
- la création de nouvelles perspective paysagères

Le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2016.

## Projet des aménagements du site de la pointe du phare des baleines



(Phytolab)

## Le réseau routier départemental

### Catégories des routes départementales:

- RD735: 1ère catégorie
- RD201 - de Rivedoux (jonction RD735) au Bois Plage (carrefour de Gros Jonc): 1ère catégorie
- RD201E2 - du carrefour de Gros Jonc au carrefour des Essis: 1ère catégorie
- RD201 - du carrefour de Gros Jonc à l'entrée Est de La Couarde: 3ème catégorie
- RD201E1 - Sainte Marie (giratoire des Paradis) à La Flotte (giratoire de bel Air) : 3ème catégorie
- RD201E3 - du Bois à Saint Martin: 3ème catégorie
- RD103: 3ème catégorie
- RD101: 3ème catégorie
- RD735E1: 3ème catégorie

### Déclassement des routes départementales:

- RD201E1, dans l'agglomération de Sainte Marie de Ré: le déclassement est officiel depuis peu pour la section allant de la rue Lucien Favreau (comprise) au giratoire des Paradis.
- RD103, de la Place des Tilleuls au giratoire de la Crapaudière à La Noue. Ce déclassement sera automatiquement prononcé à l'issue des travaux d'aménagement du Cours des Ecoles, travaux qui vont débuter fin septembre 2016
- RD735E1 Saint Clément des baleines: discussions en cours pour le déclassement de tout ou partie de la voie à mesure des aménagements qui seront engagés par le Département (traverse du Gillieux en consultation)

### Projets de travaux d'infrastructures routières:

- Saint Clément des Baleines:

aménagement du secteur du Phare des Baleines: projet en 2 parties, la création d'un parking paysagé avec un aménagement de la RD735 - travaux programmés pour 2017 (dossier géré par le service Environnement du Département); l'aménagement de l'Allée du Phare (RD735) en groupement de commandes - travaux également en 2017.

RD735E1: aménagement de la traversée du Gillieux - consultation programmée et travaux 2017 ou 2018. A l'issue de ces travaux une section de la RD735E1 sera déclassée au profit de la commune

RD735 / RD101: construction du carrefour giratoire du Batardeau - ouvrage s'intégrant dans les emprises publiques existantes

RD735: construction du carrefour giratoire du Moulin Rouge - opération en lien avec une opération d'urbanisme en attente (constructibilité) dont des logements sociaux pilotés par la Cdc



- Les Portes en Ré:

RD101 - aménagement de la section de la RD au droit des commerces existants - étude en cours pour la création d'un effet de place et pour le raccordement sécuritaire de la piste cyclable en provenance des marais (route du Vieux Port)

- Ars en Ré: pas de projet en cours (aucune demande officielle pour le carrefour de Grignon sur la RD735)

- Loix: pas de projet en cours

- La Couarde sur Mer:

RD201 - aménagement de l'entrée Est dans les emprises du DP ;

RD101 - sécurisation de la traversée de La Passe (en attente de la fin des travaux d'aménagement des digues de Loix)

RD735 - Construction du carrefour giratoire de Moulin de Thomaseau (entrée nord-Est de La Couarde) ; travaux programmés en 2017

- La Couarde / Le Bois / Saint Martin: RD735 - construction du carrefour giratoire des Gachettes aux confins des 3 communes, carrefour nécessaire pour desservir la future déchèterie et réaménager l'accès au centre de transfert - les AF sont en cours

- Saint Martin de Ré: RAS

- Le Bois Plage:

RD201E2 - aménagement de 2 traverses cyclables sécurisées - étude à programmer - voir si emprises DPR suffisantes

RD201 - refonte de la desserte du secteur de La Cave - cette opération nécessitera la création d'une nouvelle voirie pour sécuriser les échanges - un dossier de prise en considération doit être établi pour arrêter une solution concertée et préciser les emprises à acquérir - il est difficile au stade actuel des réflexions d'envisager la création d'un ER

- Sainte Marie de Ré:

RD103 - aménagement du Cours des Ecoles à La Noue - les travaux correspondants seront engagés fin septembre 2016 pour 7 mois - le déclassement de la RD103 en agglomération sera prononcé à l'issue des travaux;

RD201 - création d'un tourne à gauche au droit de la rue de la Vierge - consultation des entreprises en cours - AF réalisées - travaux fin 2016, début 2017;

RD201 / RD201E1: création d'une cinquième branche au carrefour giratoire des Paradis - travaux fin 2016 - travaux en relation avec la construction d'une nouvelle salle polyvalente;

RD103 - recalibrage entre Sainte Marie (La Noue) et La Flotte - AF en cours

- La Flotte:

RD735 - construction d'une piste cyclable entre le giratoire des Brossards (Saint Martin) et le giratoire de la Quinquinne (La Flotte) sur environ 4 kilomètres - AF en cours - réalisation vraisemblable par tronçons (fonction des AF)

RD103 - recalibrage de la RD entre La Flotte et Sainte Marie (La Noue) - AF en cours

- Rivedoux / La Flotte:

RD735 - aménagement de la séquence 6 de la traversée de Rivedoux (dernière séquence à aménager) entre la sortie de la Corniche et le fort de La Prée - réflexions à reprendre en liaison avec le Cdc (piste cyclable) - aménagement d'un déhanchement ponctuel à l'étude en limite des 2 communes pour faire ralentir les véhicules;

- Rivedoux:

RD201 - construction du carrefour giratoire du Défend - travaux programmés en 2017

### **Emplacements réservés existants**

- Saint Martin -

ER1 à supprimer , les acquisitions correspondantes ont été effectuées

- La Flotte :

ER12 à supprimer les parcelles n'existent plus , elles ont été insérées dans le DPR;

ER16 le Département n'a pas de projet pour réaliser une aménagement paysager sur cette parcelle YC16."

## 2 - *Domaine maritime*

### Le Parc Naturel Marin

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, 7<sup>ème</sup> parc naturel marin français, est créé le 04 avril 2015 par décret du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Ce Parc naturel marin couvre 6 500 km<sup>2</sup> d'espace marin sur la façade atlantique. Il s'étend sur environ 800 km de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde). C'est le plus grand parc naturel marin de métropole, à ce jour.

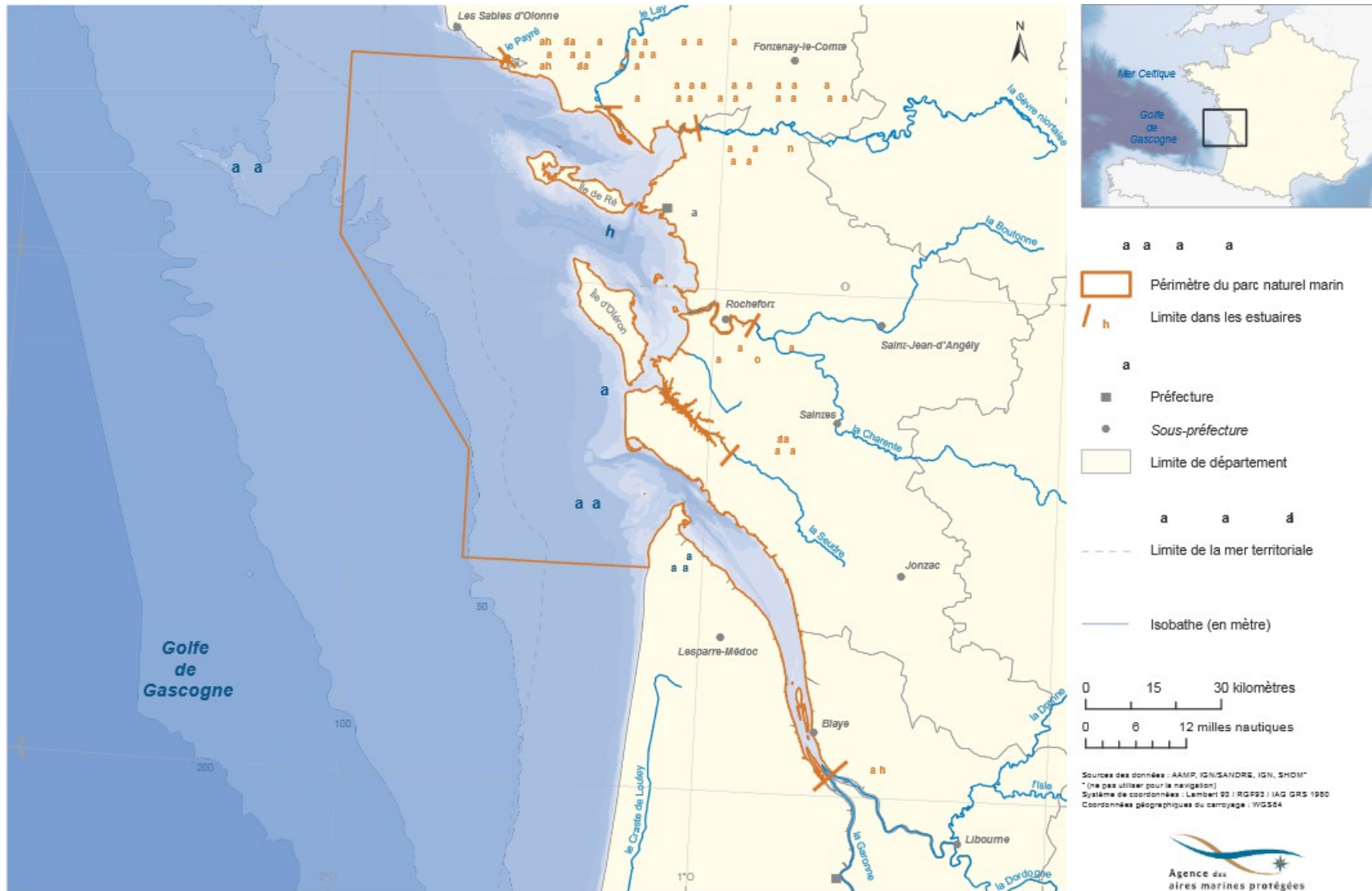
A l'est du golfe de Gascogne, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis s'étend de l'embouchure du Payré en Vendée au nord, à la pointe de la Négade au sud.

Il inclut l'ensemble des Pertuis (les espaces marins entre les îles de Ré et d'Oléron et le continent) ainsi que les estuaires du Payré, du Lay, de la Sèvre Niortaise, de la Charente, de la Seudre et de la Gironde jusqu'au bec d'Ambès.

Au large, il s'étend jusqu'à 50 m de fonds.

Le Parc comprend la totalité d'un vaste site Natura 2000 désigné au titre de la directive « Habitats » et plus de la moitié du site désigné au titre de la directive « Oiseaux ». La gestion de ces sites Natura 2000 sera confiée au Parc naturel marin, afin de ne pas multiplier les structures et assurer la cohérence des objectifs et des actions.

# Carte du périmètre du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis



Le périmètre du ScoT de l'île de Ré est concerné par le périmètre du Parc Naturel Marin notamment le Pertuis Breton et le Pertuis d'Antioche.

Un Parc Naturel Marin, par le biais de son conseil de gestion, donne un avis sur tous les projets ou activités situées dans son périmètre, avec un pouvoir bloquant pour les activités susceptibles d'altérer de façon notable le milieu marin du parc naturel marin (selon l'article L334-5, 4° Code Environnement) spécifiquement dans les cas suivants :

- autorisations de travaux de défense contre la mer sur le domaine public maritime (problématique de l'entretien des digues)
- autorisation de dragage
- autorisations d'immersion
- autorisations de concession de plage
- autorisations d'occupation temporaire (AOT) et de concession du domaine public maritime (DPM)
- autorisations d'occupation temporaires (AOT) concernant les zones de mouillages
- autorisations d'ouverture de travaux miniers
- autorisations d'exploitation d'élevage des animaux marins et d'exploitation des cultures marines (problématique de développement de la filière conchylicole).

## Le Programme d'Action de Prévention des inondations (PAPI)

Les PAPI, lancés en 2002, ont pour objet de **promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation** en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé publique, les biens, les activités et l'environnement.

C'est **un outil de contractualisation** entre l'État et les Collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

Le PAPI de l'île de Ré, d'un montant de 45 millions d'euros, a été présenté à Paris par Lionel QUILLET le 12 juillet 2012 et labellisé par la Commission Mixte Inondations (CMI)

La convention cadre du PAPI de l'île de Ré a été signée le 27 novembre 2012 par l'ensemble des partenaires qui ont un engagement financier pour les travaux.

- Un projet de 45 000 000 € réparti sur :

- un volet prévention
- un volet protection avec 1 projet par commune

-Financement des travaux de protection :

- Etat : 40%
- Région : 20%
- Conseil Général : 20%
- Communauté de Communes de l'Ile de Ré : 20%

- Maître d'Ouvrage des travaux : Conseil Général de la Charente-Maritime

Le PAPI de l'Ile de Ré se décompose en 2 volets

Le VOLET PREVENTION d'un montant de 526 000 € consiste à améliorer la connaissance et la gestion du risque de submersion au travers de 6 axes :

## DOCUMENT PAPI / VOLET PRÉVENTION

### Axe 1

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Réalisation des (DICRIM)

Mise en place de repères pérennes de laisses de mer

Information et sensibilisation de la population

Développer la pédagogie dans les milieux scolaires

Création d'un observatoire des risques littoraux

Surveillance de l'évolution du cordon dunaire

### Axe 2

Surveillance, prévisions des crues et des inondations

Mise en place d'une cellule de surveillance et d'alerte sur le territoire

Mise en place d'un partenariat entre les différents acteurs de la prévention des submersions

### Axe 3

Alerte et gestion de crise

Poursuite de la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde

Mise en place et formalisation d'une organisation de gestion de crise

Réalisation d'exercices d'alerte

### Axe 4

Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Elaboration et mise en œuvre du PPRL Ile de Ré

Prise en compte du risque de submersion dans les documents d'urbanisme

### Axe 5

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Réduction de la vulnérabilité du bâti au moyen de dispositions réglementaires

Campagne de réhabilitation des écluses à poissons

### Axe 6

Ralentissement des écoulements

Etude de la gestion du niveau d'eau dans les marais lors d'une alerte

Le VOLET PROTECTION, d'un montant total de 44 595 000 € HT est composé de 10 projets définis et hiérarchisés en fonction de leur caractère prioritaire. Les travaux envisagés consistent à renforcer les ouvrages dégradés afin de protéger au mieux la population et les biens

	Secteur	Coûts (€ HT): Travaux + études
<b>Protection de la continuité territoriale</b>	Digue du BOUTILLON	10 350 000 €
<b>Protection des zones d'extrême danger</b>	LOIX - Secteur Fosse de Loix	3 326 000 €
	LA FLOTTE - Secteur du Port	4 007 000 €
	SAINT CLEMENT DES BALEINES - Secteur des Doreaux	10 000 000 €
<b>Protection des zones urbaines</b>	LES PORTES EN RE - Secteur du Fier d'Ars	2 955 000 €
	ARS EN RE - Secteur du Fier d'Ars	4 895 000 €
	LA COUARDE SUR MER - Secteur de la Fosse de Loix	5 214 000 €
	SAINT MARTIN DE RE - Secteur du Port	907 000 €
	SAINTE MARIE DE RE - Secteur de Montamer	965 000 €
	RIVEDOUX-PLAGE - Secteurs du centre-ville et de la Corniche	1 976 000 €

## DOCUMENT PAPI / VOLET PROTECTION

- Protection des zones d'extrême danger
- Protection des zones urbaines
- Protection de la continuité territoriale de l'île Urgence n°1



